



# La présence postale est l'affaire de toutes et tous

## Regagner le terrain perdu

*La situation de La Poste aujourd'hui n'est pas nouvelle. Ecartelée entre ses missions de service public et les impératifs de rentabilité d'une multinationale, La Poste subit depuis bientôt deux décennies une stratégie qui ne sert pas l'intérêt général.*

*On pourra citer les fermetures massives de bureaux de poste et d'infrastructures de traitement du courrier et des colis, la mutation des services publics financiers vers un modèle bancaire banalisé et excluant, une qualité de service en berne à l'image de l'emploi postal qui a baissé d'un tiers en dix ans.*

*Il est clair que pour le gouvernement et les dirigeants de La Poste, il ne s'agit plus de savoir ce que La Poste peut faire pour l'intérêt général mais de trouver toutes les solutions pour tirer un maximum de profits d'un grand service public de proximité.*

*Evidemment nous réfutons cette posture et proposons plutôt de renverser la vapeur, d'aller plus loin que la défense de nos établissements postaux, de reconquérir le terrain perdu.*

*Il s'agit aussi d'ouvrir largement le débat sur l'avenir de La Poste, sur sa place dans la collectivité, les nouveaux services qu'elle peut apporter aux nouveaux besoins des populations, sans bien sûr lâcher ses missions de base.*

Les dirigeants de La Poste ont mis au point une méthode bien rodée pour fermer les bureaux de poste. Basé sur un "diagnostic partagé" entre le représentant de La Poste et les élus locaux, l'argumentaire développé s'appuie sur les difficultés que rencontre La Poste, la baisse des volumes du courrier, la baisse de fréquentation des guichets, la numérisation des échanges, etc... Avec un problème majeur, c'est La Poste qui évalue la "viabilité" d'un bureau de poste, évidemment sur des critères purement économiques. La subsistance d'un bureau tient donc simplement à la "surface financière" de ses clients et son potentiel de développement commercial. Evidemment dans la plupart des cas la baisse de fréquentation des bureaux est due à des changements d'horaires de fermeture et d'ouverture qui ne correspondent pas aux besoins des usagers. La fermeture n'est pas envisagée clairement, on parle de "transformation" du bureau en APC (agence postale communale) ou RPC (relais poste communal) ou encore en RPU (relais poste urbain). En fait il s'agit de fermer un guichet à même d'effectuer plus de 400 opérations diverses pour le remplacer par un employé de mairie ou un commerçant qui effectuera une vingtaine de prestations tout au plus.

### La présence postale doit être repensée

Ces « fermetures / remplacements » reposent sur un tour de passe-passe financier qui voit une infrastructure financée par l'activité commerciale d'une entreprise publique passer à 100% à la charge de la collectivité par le biais du fonds de compensation de la présence postale. Fonds qui prend en charge intégralement les APC, RPC, RPU voire les Maisons de Service au Public.

Pour notre fédération, cette situation ne saurait perdurer. Une entreprise qui réalise plus de 500 millions d'€ de bénéfices annuels et qui peu à peu tourne le dos à toutes ses missions de service public doit être instamment rappelée à ses devoirs. Ce rappel doit être fait par sa tutelle, par les élu-es, par ses employé-es et par la collectivité. L'avenir de la présence postale est l'affaire de toutes et tous, il ne saurait reposer sur le plan d'affaires d'une banque.

# Un débat pour l'avenir de La Poste

**Les principaux intéressés à la présence postale ne sont pas tous représentés dans les débats, loin de là et la confidentialité des travaux des CDPPT est à ce titre un véritable problème puisqu'aucun texte ne prévoit leur publicité. Dans la mesure où La Poste en assure le secrétariat, on n'attend pas grand chose de ce côté non plus.**

Pour SUD PTT, les possibilités de développement et d'innovation ne manquent pas à La Poste et elles méritent la tenue d'un vrai débat. La satisfaction des besoins de la collectivité, depuis les particuliers jusqu'aux entreprises en passant par les administrations doit rester la priorité pour La Poste. A fortiori dans une société qui se numérise à grands pas et qui est confrontée dans le même temps à des défis démographiques, économiques et environnementaux.

Les destinées de La Poste ne peuvent donc être laissées aux mains de ses seuls dirigeants, un large débat public doit s'instaurer avec la participation de toutes les parties intéressées sur des sujets aussi divers que la présence postale territoriale, l'accessibilité bancaire, la digitalisation des échanges et la réduction de la fracture numérique.

La fédération SUD PTT, loin du statu quo n'a cessé de proposer des pistes de progrès pour les activités de La Poste avec un objectif non de profit mais de bénéfice permettant la pérennisation des missions, la péréquation tarifaire entre celles qui sont rentables et celles qui ne le sont pas.

## CE QUE L'ON PEUT CHANGER

- Démocratisation des prises de décision en matière de service public postal. L'ouverture des CDPPT aux acteurs de la vie publique, syndicats, associations de consommateurs et de citoyen-nes. Ces nouveaux modes de représentation doivent permettre de mettre l'intérêt général avant l'intérêt particulier de l'entreprise.
- Création et innovation en matière de nouveaux services, répondant notamment à la net-économie, la ré-internalisation des activités d'intérêt général comme par exemple le colis urgent à J+1 (gain en emploi de 3800 Equivalent Temps Plein sous-traités chez Chronopost).
- Des moyens humains à la hauteur des enjeux, cela passe par l'embauche massive de personnels titulaires pour répondre aux besoins. Une fonction publique de carrière est aussi garante de la neutralité du service public et de la notion de tiers de confiance inhérente au service public postal.
- Inclusion dans le contrat de service public de la mission de solidarité avec les personnes âgées.
- Inclusion de la gestion des adresses physiques nationales, une mission qui existe mais fait hélas l'objet d'une marchandisation effrénée.
- Validation de la fonction de tiers de confiance numérique, de même que le/la postie-re se porte garant de la confidentialité des échanges sous forme d'envois physiques, La Poste doit être le tiers de confiance numérique des échanges électroniques, assurant les mêmes fonctions de sauvegarde de la confidentialité des échanges numériques.
- Tiers de confiance des échanges entre l'administration et les usager-es, qu'il s'agisse d'échanges numériques ou physiques (constitution de dossiers administratifs et délivrance de documents officiels (PC, Cartes grises, Passeports, CI, etc..))
- Repenser profondément la présence postale dans les agglomérations, notamment par le prisme de la logistique urbaine, ce n'est pas pour rien que les infrastructures logistiques postales étaient situées dans les gares, au cœur des cités.
- Faire financer les déficits de la presse et de l'accessibilité bancaire par les grandes entreprises des médias et les banques qui profitent du système postal.

# Offensive sur les bureaux urbains

Les transformations de bureaux de poste ne sont pas l'apanage des zones rurales. Cette année 2016, la direction de La Poste a entamé une large offensive sur les bureaux de poste urbains. Pour Paris par exemple, 21 bureaux sont concernés d'ici la fin de l'année, une partie infime de leur activité sera transférée dans la plupart des cas dans des magasins Franprix. A Rennes, Angers, Le Mans c'est le même refrain, avec des fermetures de bureaux en pleine ville avec à la clé encore des suppressions d'emploi aux quatre coins du territoire.

Ces fermetures ne tiennent pas compte des besoins des usagers, à fortiori dans des centres très urbanisés.

## Les objectifs de la banque avant l'intérêt général

Encore une fois c'est le plan d'action commerciale de la Banque Postale qui détermine la configuration du maillage des bureaux de poste. Après la mise en place d'une direction commerciale unique entre banque et réseau, une segmentation en 1600 secteurs de vente conditionne le maillage des bureaux, sans égards pour les besoins de la population, notamment en matière d'accessibilité bancaire.

## Des services financiers solidaires

La Poste est en effet le dernier guichet bancaire où trouver de l'argent liquide, c'est l'un des principaux distributeurs des pres-

tations sociales. Dans un rapport sur deux ans d'exercice de la Banque Postale, la Cour des Comptes posait déjà en 2008 une question très intéressante aux deux présidents des chambres du parlement : « *Au cœur de la relation entre la banque postale et sa maison mère subsiste donc la question des missions d'intérêt général. Le débat est aujourd'hui ouvert entre la « banalisation » de la banque postale et, à l'opposé, la reconnaissance d'une mission de guichet social, justifié par un impératif d'accessibilité bancaire et passant par une présence territoriale étendue* ». Dix ans après la création de la Banque Postale, il est évident que la deuxième alternative doit primer.

## Service public, emploi, souffrance au travail, des questions étroitement liées

A titre indicatif, nul n'ignore que la situation sociale de La Poste est en ce moment critique, c'est pourquoi toutes les réflexions et décisions que les collectivités, la représentation nationale ou le gouvernement pourraient prendre doivent être mûrement réfléchies.

Les postier-es traversent à nouveau une forte période de turbulence, facile à comprendre quand le compteur de l'emploi affiche -

100 000 depuis 2003, quand 7000 départs n'ont pas été remplacés en 2015 avec 4500 postes d'intérim et 15 000 CDD sur la même année. Un décompte incroyable de 4 emplois supprimés par heure.

Nos représentants syndicaux, mais aussi les nombreuses expertises autour des CHSCT rapportent tous les dangers et impacts des profondes restructurations que la direction de La

Poste enchaîne. Avec des taux d'absentéisme se situant dans le bas du classement des entreprises françaises. Cette transformation à marche forcée nuit à la fois au personnel et à la qualité du service public.

Nous considérons donc qu'il y va de la responsabilité de toutes et tous de ne pas laisser dériver une situation critique.

# Un appel pour zéro fermeture

## La fédération SUD PTT relaie un appel issu de Convergence pour les Services Publics

Cet appel a pour vocation de rassembler largement avant la signature du contrat tripartite de présence postale qui doit être signé entre l'AMF, La Poste et l'Etat. Les signatures sont à renvoyer à [convergenceservicespublics@gmail.com](mailto:convergenceservicespublics@gmail.com).

Nous sommes usagers, syndicalistes, élus locaux: nous décidons de lancer un appel à toutes nos concitoyennes et concitoyens pour défendre et développer le service public de la poste

Le contrat tripartite de présence postale territoriale pour 2017-2020 est en cours de discussion entre l'Etat, la Poste et l'Association des maires de France

Alors que les besoins de maintien d'une présence de service public se sont renforcés dans les territoires, la poste doit assurer ses missions de service public postal. Les sommes perçues chaque année, au titre du CICE (300 millions d'euros) doivent servir à recruter or l'emploi ne cesse de reculer dans des proportions inquiétantes.

Il prévoit aussi de ne plus solliciter l'accord préalable du conseil municipal pour les transformations de bureau de poste. Seul l'accord préalable du maire serait sollicité. Si cela était acté dans le contrat cela ouvrirait la voie à un grave recul de la démocratie locale, à une absence de débat démocratique dans les instances élues et à de nombreux conflits dans les territoires. Pire, l'accord préalable du maire lui-même ne serait plus sollicité dans plus de 2000 bureaux de poste, au profit d'une « concertation renforcée » vide de sens.

C'est une attaque sans précédent pour imposer la fermeture de très nombreux bureaux de poste qui se prépare si ce contrat est signé tel quel, en particulier dans les moyennes et grandes villes urbaines et aussi dans les communes rurales. Les directions de La Poste ont notamment pris les devants dans les

grandes villes, comme Paris où Rennes où des bureaux doivent fermer et une infime partie de leurs activités transférées dans des commerces, sans que la concertation ou l'avis conforme des conseils municipaux ou d'arrondissements n'aient été acquis.

Le bureau de l'AMF sensible aux mobilisations des postiers, de leurs organisations syndicales, des élus, des usagers et à notre interpellation a refusé de signer le contrat en l'état et reporté sa décision au mois de décembre, en raison de l'insuffisance du fonds de péréquation et du recul de la démocratie communale. Nous nous en félicitons et nous demandons une confirmation de Ce refus, qui demande confirmation, est un appui important.

Dans une société de plus en plus inhumaine, agressive, générant nombre d'inégalités nos concitoyens ont besoin de protections, de solidarités donc plus de Services Publics de qualité et de proximité.

Les évolutions du Service Public Postal impulsé par le groupe La Poste sont préoccupants et même inacceptables. Il en est ainsi des fermetures de bureaux de poste, de réductions des horaires d'ouvertures de bureaux, de suppression de tournées de facteurs, de transfert d'activités postales dans des commerces, de réduction du nombre d'agents... Elles se traduisent simultanément par une dégradation importante du service rendu aux usagers et des conditions de travail des agents.

Il est possible de faire autrement, c'est pourquoi, nous appelons et vous appelons à signer pour :

1. Refuser le contrat de pré-

sence postale pour 2017-2019 tel qu'il est et en élaborer un autre tourné vers l'emploi, le développement des services publics, la démocratie, notamment l'accord préalable du maire et du conseil municipal avant toute fermeture

2. Se battre partout, pied à pied, pour empêcher toute fermeture d'un bureau de poste. Objectif : zéro fermeture de bureau de poste !

3. Demander que les CDPPT soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales représentatives du personnel et qu'elles soient consultées sur l'ensemble des évolutions en cours au sein du réseau postal local ou sur les réorganisations de services qui impactent les conditions de travail et le service rendu aux usagers.

4. agir pour des ressources du fonds de péréquation qui permettent de financer les rénovations et accompagnements du public dans les bureaux de postes et l'élargissement de ce périmètre au-delà des quartiers en politique de la ville

5. Agir pour maintenir et renforcer le maillage des services publics. Dans les territoires suburbains et ruraux, agir pour leur réimplantation et l'arrêt de leur disparition par la mise en place de vraies maisons de services publics. Exiger leur gestion démocratique et participative associant directions, usagers, élus et représentants des personnels tout en les dotant de moyens financiers et en personnels publics suffisants pour assurer l'entièreté de leurs missions ce qui implique un plan de création d'emplois et de formation.